

MARCHE PUBLIC DE SERVICE

ETAT DES PRIX FORFAITAIRES (EPF)

Pouvoir adjudicateur

État – Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement – Direction interdépartementale des routes Nord.

Personne Responsable du Marché représentant le pouvoir adjudicateur (PRM)

Monsieur le Directeur Interdépartemental des Routes Nord par arrêté du Préfet Coordonnateur des itinéraires routiers, Préfet du Nord, Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais du 3 novembre 2008

Objet du marché

A1 - Réhabilitation de la chaussée entre les PR 193+0393 et 206+0300
Travaux du sens Paris Lille
Signalisation temporaire dynamique

ETAT DES PRIX FORFAITAIRES

N° PRIX	DESIGNATION DES OUVRAGES et prix H.T. en euro en toutes lettres	PRIX H.T en € en chiffres
100	MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF DE SIGNALISATION TEMPORAIRE DYNAMIQUE	
110	<p><u>Mise en œuvre du dispositif en phase 1</u></p> <p>Ce prix rémunère, forfaitairement, pour la première phase des travaux de réhabilitation de la chaussée d'A1, la livraison, l'installation, la maintenance pendant la période de la pose à la dépose, la mise en service et le démontage définitif de l'ensemble de l'installation décrite dans le CCP.</p> <p>Il tient compte des sujétions d'intervention de nuit entre 21h30 et 5h30.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'amenée des modules à pied d'œuvre ; ▪ La mise en œuvre, le calage, la mise à niveau, les éventuelles travaux nécessaires, et la fixation des modules ; ▪ Les raccordements électriques et informatiques éventuels des modules ▪ L'enlèvement en fin de chantier de tous les matériels et la remise en état des lieux ; ▪ Les frais de gardiennage des installation pendant toute la période où il sont en place. <p>Ce prix sera rémunéré de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Soixante pour cent (60 %) après la pose du dispositif ; ▪ Quarante pour cent (40 %) après la dépose complète. <p>Le forfait :</p>	
120	<p><u>Déplacement du dispositif pour la phase 2</u></p> <p>Ce prix rémunère, forfaitairement, le déplacement du dispositif pour passer de la première phase de travaux à la deuxième phase de travaux.</p> <p>Il tient compte des sujétions d'intervention de nuit entre 21h30 et 5h30.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La dépose du dispositif et la remise en état des lieux ▪ Le chargement et l'amenée des modules à pied d'œuvre sur le nouveau site ; ▪ La mise en œuvre, le calage, la mise à niveau, les éventuelles travaux nécessaires, et la fixation des modules ; ▪ Les raccordements électriques et informatiques éventuels des modules <p>Le Forfait :</p>	

N° PRIX	DESIGNATION DES OUVRAGES et prix H.T. en euro en toutes lettres	PRIX H.T en € en chiffres
200	VISUALISATION ET COMMANDE A DISTANCE	
210	<p><u>Programmation informatique</u></p> <p>Ce prix rémunère, au forfait, la création d'une information en temps réel sur l'état du trafic.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La réalisation et programmation d'une interface graphique permettant de visualiser pour la DIR Nord et également d'administrer pour le CIGT de Lille du dispositif ▪ La création des divers comptes utilisateurs ▪ La formation d'une journée du personnels de la DIR Nord (12 agents) ▪ L'accès au serveur ▪ L'assistance téléphonique <p>Ce prix sera rémunéré de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Soixante-dix pour cent (70 %) après la création de l'interface graphique, ▪ Trente pour cent (30 %) après la création des comptes et la formation. <p>Le forfait :</p>	
220	<p><u>Élaboration de la carte dynamique interactive</u></p> <p>Ce prix rémunère, au forfait, la création d'une carte dynamique interactive montrant la situation du trafic sur l'A1 dans le sens Paris vers Lille.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La conception de la carte dynamique interactive ▪ La réalisation des commandes HTML et la livraison des données au CNIR (Bison Futé) ▪ La maintenance du serveur hébergeant la carte interactive <p>Ce prix sera rémunéré de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Quatre vingt pour cent (80 %) après la création de la carte et la mise en service du site, ▪ Vingt pour cent (20 %) à la fermeture du site. <p>Le forfait :</p>	